

PROCES VERBAL DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2014

1. MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 27 et R. 2321-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du conseil municipal du 22 février 1996 relative aux durées d'amortissement.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité :
 - d'abroger la délibération du Conseil Municipal du 22 février 1996 relative à la durée d'amortissement des immobilisations ;
 - d'autoriser le Maire à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'un an ;
 - de fixer le montant de ces biens dits de « faible valeur » à 750 € TTC ;
 - d'autoriser le Maire à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après qu'il ait été procédé à leur amortissement ;
 - de fixer la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe 1 ci-jointe ;
 - de préciser que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
 - de préciser que les dispositions qui précèdent sont applicables aux immobilisations acquises ou réalisées à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.

Lu, approuvé et signé.

2. OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'ENERGIE / CONCLUSION D'UN MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZ / APPROBATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CUS, LAVILLE DE STRASBOURG ET LES COMMUNES DE LA CUS

Le Conseil
après en avoir délibéré

- approuve à l'unanimité, sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des marchés à bons de commande sans minimum ni maximum portant sur la fourniture de gaz, d'une durée d'un an pouvant être reconductibles trois fois au maximum pour un montant annuel estimatif par collectivité comme suit

Collectivité	Estimation de consommation (KWh)	Estimation financière (€ TTC)
Communauté urbaine de Strasbourg	33 449 720	1 853 118
Ville de Bischheim	2 504 269	167 786
Ville de Blaesheim	30 000	1 800
Ville d'Eckbolsheim	2 196 190	150 045
Ville d'Eckwersheim	180 731	11 445
Ville d'Entzheim	516 620	33 642
Ville d'Eschau	506 677	30 114
Ville de Fegersheim	777 155	43 255
Ville de Geispolsheim	2 482 975	166 359
Ville de Hœnheim	574 456	34 944

Ville de Holtzheim	552 374	33 196
Ville d'Illkirch Graffenstaden	6 356 367	429 980
Ville de La Wantzenau	1 531 179	102 589
Ville de Lampertheim	393 500	23 689
Ville de Lingolsheim	2 325 000	170 000
Ville de Lipsheim	410 565	24 589
Ville de Mittelhausbergen	229 390	13 534
Ville de Mundolsheim	1 316 934	75 838
Ville de Niederhausbergen	345 058	22 022
Ville d'Oberhausbergen	1 514 315	92 318
Ville d'Oberschaeffolsheim	459 474	30 785
Ville d'Ostwald	1 656 716	111 000
Ville de Schiltigheim	9 648 052	576 834
Ville de Souffelweyersheim	1 440 931	89 779
Ville de Strasbourg	55 291 928	3 296 361
Ville de Vendenheim	2 117 672	141 884
Ville de Wolfisheim	599 414	40 224
Fondation de l'Œuvre Notre Dame	491 456	30 176
CCAS de Strasbourg	415 171	23 628
TOTAL	130 314 289	7 820 934

- approuve à l'unanimité, la conclusion, en vue de la passation desdits marchés d'une convention de groupement de commandes entre la Commune de La Wantzenau, la Communauté Urbaine de Strasbourg et les collectivités membres du groupement dont la Communauté Urbaine de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur ;
- décide à l'unanimité, l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2015 et suivants sur les lignes concernées ;
- autorise à l'unanimité, le Maire ou son représentant :
 - à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe 2 avec les collectivités membres du groupement,
et à exécuter le marché de la Commune de La Wantzenau.

Lu, approuvé et signé.

3. AVIS A DONNER SUR LES CARTES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE A RISQUE D'INONDATION IMPORTANT (TRI) DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE AU TITRE DE LA DIRECTIVE INONDATION

Le conseil Municipal,
sur proposition de la commission environnement réunie le 27 mai 2014,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, sur les cartes produites sur le Territoire à Risque d'Inondation important (TRI) de l'agglomération strasbourgeoise au titre de la directive inondation.

Lu, approuvé et signé.

4. LOT DE CHASSE N°2 / MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'ASSOCIATION DE CHASSE « SPORT ET LOISIRS DU RIED »

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

après consultation des dossiers de candidatures et des références cynégétiques,

- prend acte du départ des membres suivants de l'association de Chasse Sport et Loisir du Ried, à compter du 2 avril 2014
 - M. Jean-Philippe MONTENAT, 5 rue du Chevreuil à Geudertheim,
 - M. Jean-Claude MONTENAT, 5 rue de Londres à Strasbourg.
- émet à l'unanimité, un avis favorable à l'agrément de :
 - M. Patrick FAVIER, demeurant à Gamsheim, 17, route d'Offendorf
 - M. Eric KRESS, demeurant à Gamsheim, 1, rue Jean de Lafontaineen tant que nouveaux membres de l'association de chasse Sport et Loisir du Ried, locataire du lot de chasse n°2 sur le ban de La Wantzenau, à compter du 2 avril 2014.

Lu, approuvé et signé.

5. CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- propose à l'unanimité, de nommer en plus du Maire, président d'office, Sabine PAILLARD et Michèle KANNENGIESER pour siéger au sein de la commission consultative communale de chasse.

Lu, approuvé et signé.

6. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE CERTAINES COMMISSIONS COMMUNALES

- **commission environnement et forêt**

nouvelle composition : 9 membres

Denis CLAUSS
Christiane HEINTZ
Sabine PAILLARD
Lise-Marie SEYS
Benjamin VIX
Clément VIX
Camille MEYER
Serge HUGEL
Jean-Louis EHRHARD.

- **commission culture et animations festives**

nouvelle composition : 10 membres

Albert KUNKLER
Agnès MACHWATE
Stéphanie MOSCHENROS
Clément VIX
Benjamin VIX
Aline WISS
Michèle KANNENGIESER
Camille MEYER
Esther PIERSON THEUREAUX
Myriam STENGER.

• **commission solidarités**

nouvelle composition : 9 membres

Christiane HEINTZ

Françoise BOISSIERE

Sabine PAILLARD

Myriam STENGER

Aline WISS

Michèle WOLFF-VERINAUD

Pia KIEFFER

Esther PIERSON THEUREAUX

Stéphanie MOSCHENROS.

Le conseil municipal,

après avoir délibéré,

- annule et remplace la délibération du 15 avril 2014 pour la désignation des membres siégeant dans les trois commissions communales : environnement et forêt, culture et animations festives et solidarités ;
- approuve à l'unanimité des membres présents la nouvelle composition des commissions telle que présentée ci-dessus.

Lu, approuvé et signé.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de six délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

Mme Myriam STENGER

M. Stéphane STROH (parti au cours du point 6)

Mme Stéphanie MOSCHENROS

M. Jean-Louis EHRHARD

Mme Anne HEMMERLE

M. Jean-Louis GABEL

Mme Françoise BOISSIERE

M. Christophe GEORG

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Mme Christiane HEINTZ

Mme Aline WISS

Mme Agnès MACHWATE

Mme Sabine PAILLARD

M. Grégory SCHNEIDER (arrive au point n°2)

M. Martial SCHILLINGER

Mme Lise-Marie SEYS

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

M. Michel HUSS

Mme Michèle KANNENGIESER

M. Frédéric MAURY

Mme Christine STROH

Mme Pia KIEFFER

M. Serge HUGEL

Mme Esther PIERSON THEUREAUX

Absents, excusés :

M. Albert KUNKLER avec procuration à Mme Christiane HEINTZ,

M. Denis CLAUSS,

M. Camille MEYER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER.